



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Rapport d'évaluation de la licence



Droit français - Droit italien

de l'Université Paris Ouest Nanterre
La Défense

Vague D – 2014-2018

Campagne d'évaluation 2012-2013



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Le Président de l'AERES

Didier Houssin

Section des Formations
et des diplômes

Le Directeur

Jean-Marc Geib



Evaluation des diplômes Licences – Vague D

Académie : Versailles

Établissement déposant : Université Paris Ouest Nanterre La Défense

Académie(s) : /

Etablissement(s) co-habilité(s) : /

Mention : Droit français - Droit italien

Domaine : Droit, économie, gestion

Demande n° S3LI140007248

Périmètre de la formation

- Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés) :

Université de Paris Ouest Nanterre La Défense.

- Délocalisation(s) : /

- Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger :

Il existe un cursus intégré et un double diplôme avec l'Université de Bologne.

Présentation de la mention

La licence bilingue *Droit français - Droit italien* entend assurer aux étudiants une double formation en droit français et italien, tant privé que public. À l'issue des trois années de licence, les étudiants sont amenés à trouver des débouchés en tant que juristes dans les banques d'affaires ou des institutions internationales et communautaires ou encore dans les services juridiques d'entreprises internationales. En outre, ce diplôme permet aux étudiants de devenir traducteurs, journalistes ou encore agents d'administration dans les deux pays. Ils peuvent également poursuivre leurs études dans l'un des masters de l'Université Paris Ouest Nanterre la Défense ou extérieurs à l'établissement.

Synthèse de l'évaluation

- Appréciation globale :

La licence bilingue *Droit français - Droit italien* se veut progressive avec une spécialisation croissante des étudiants tout au long de la formation. Le projet pédagogique de la mention *Droit français - Droit italien* est cohérent. La volonté d'assurer une double formation en droit français et italien se retrouve clairement dans la structure des enseignements proposés. En effet, les enseignements sont répartis progressivement sur la formation



avec une véritable spécialisation des cours au cours des trois années. Des cours introductifs sont tout d'abord dispensés puis peu à peu prennent place des cours de droits spéciaux. Certains cours sont assurés en langue italienne dans les deux premières années (L1 et L2). À l'issue de la L2, les étudiants peuvent effectuer leur troisième année de licence à l'Université de Paris Ouest Nanterre la Défense (Paris 10) ou partir à l'Université de Bologne.

Il s'agit là d'une licence d'excellence avec des exigences certaines (test de langue avant l'entrée en L1) et une originalité marquée dans l'offre de formation des licences sur le plan national. Il est regrettable d'une part que l'évaluation des enseignements par les étudiants ne donne lieu à aucun dispositif d'évaluation formel, cette évaluation étant uniquement réalisée sur la base d'entretiens individuels tout au long de la licence et, d'autre part, que la formation ne mette pas suffisamment l'accent sur l'acquisition de connaissances extra juridiques.

Le nombre restreint d'étudiants dans la licence (41 en L1, 26 en L2 et 16 en L3) permet d'assurer un suivi personnalisé par le biais d'entretiens individuels tout au long de la licence. Pour autant, il est dommage que la mention ne prévoise pas de dispositif spécifique de mise à niveau des étudiants. On note une déperdition d'étudiants entre la L1 et la L2 apparemment justifiée par une réorientation vers des licences de langue. Cependant, le taux de réussite dans la licence est satisfaisant (67 % en L2 et 87 % en L3). En cohérence avec son projet, la formation prévoit la possibilité de nombreux échanges avec des universités italiennes, notamment celle de Bologne, ce qui montre là encore que tout est mis en œuvre pour former les étudiants au droit italien. Les échanges sont d'ailleurs réguliers : en 2011-2012, 13 étudiants de la licence sont partis à Bologne et 18 étudiants de Bologne sont venus à Paris. Pour finir, un stage facultatif est prévu au semestre 6.

À l'issue de la licence, les étudiants peuvent idéalement intégrer de nombreux masters en France et en Italie, en *Langues romanes*, en *Langues étrangères appliquées* (LEA) ou encore pour le plus proche de la licence concernée, un master *Études bilingues des droits de l'Europe*. 85 % des étudiants poursuivent ainsi leur cursus dans l'un des masters de l'établissement. Il est toutefois dommage que les étudiants ne bénéficient pas d'un accompagnement particulier pour l'élaboration de leur projet professionnel. Pareillement, on regrettera que le taux d'insertion professionnel ne soit pas connu. Le devenir des étudiants diplômés ou non n'apparaît pas pour l'instant comme une préoccupation de la licence.

L'équipe de formation est bien structurée autour d'une directrice aidée d'une équipe composée de sept universitaires français et italiens, de professeurs italiens invités ainsi que de deux avocats français et italiens. Une coordination est logiquement prévue avec la licence mention *Droit* qui assure l'accueil des étudiants, la nomination de référents, sans que l'on sache réellement quel est l'impact de cette coordination sur la licence *Droit français - Droit italien*. Un conseil de perfectionnement existe, mais uniquement au niveau de l'UFR Droit - Sciences politiques. La totalité des enseignements est assurée par des enseignants-chercheurs et la formation ne laisse donc aucune place aux professionnels. Depuis la rentrée universitaire 2011-2012, des études ont été mises en place pour améliorer la connaissance de la population étudiante et le parcours de celle-ci au sein des licences de langues. Il s'en dégage une bonne connaissance de la population entrante, mais si ces données sont nombreuses et précises, elles ne semblent pas avoir encore fait l'objet d'une analyse. Il est prévu que l'Université crée un service de pilotage et un observatoire de la vie étudiante, mais on regrettera que ces services n'existent pas déjà. Pour finir, les dispositifs d'information auprès des lycéens et de valorisation du diplôme sont bien présents, mais restent très classiques : journées portes ouvertes, site Internet, réunions de rentrée...

- Points forts :
 - L'ouverture à l'international et la possibilité de bénéficier d'un double diplôme.
 - Des enseignements complets en droits français et italien.
 - La possibilité d'intégrer de nombreux masters en France et en Italie.

- Points faibles :
 - Le souci de l'insertion professionnelle et le suivi des étudiants insuffisamment pris en compte dans la licence.
 - Le processus d'évaluation à améliorer voire à mettre en place.
 - Le manque de professionnels dans la formation.
 - La faible ouverture à des matières non juridiques dans la formation.

Recommandations pour l'établissement

Le projet de licence est intéressant et cohérent, néanmoins, il est recommandé de mettre réellement en place un dispositif pertinent de suivi des étudiants tant dans leur projet professionnel que dans leur devenir à l'issue de leur formation. En ce sens, il importera de renforcer l'autoévaluation et le pilotage de la licence. En outre, il serait



souhaitable de créer des dispositifs plus formels d'évaluation. Enfin, il faudrait chercher à accroître l'ouverture au profit de matières non strictement juridiques et ainsi améliorer la professionnalisation de la formation.

Notation

- Projet pédagogique (A+, A, B, C) : A
- Dispositifs d'aide à la réussite (A+, A, B, C) : B
- Insertion professionnelle et poursuite des études choisies (A+, A, B, C) : B
- Pilotage de la licence (A+, A, B, C) : B



Observations de l'établissement

Responsable de la formation :

NOM Prénom SAVI Caroline

Email csavi@u-paris10.fr

1/ Observations portant sur la rubrique « SYNTHÈSE DE L'ÉVALUATION »

Appréciation globale

- Sur la question du « dispositif spécifique de mise à niveau des étudiants » : il convient de rappeler qu'il s'agit d'une filière sélective (test de langue pour l'entrée en L1). Les étudiants ont des cours de langue en première année leur permettant d'améliorer leur niveau d'italien. Par ailleurs, les étudiants ont la possibilité de bénéficier d'un tutorat aussi bien en droit qu'en italien.

- Sur la question des « dispositifs d'information auprès des lycéens et de valorisation du diplôme » : le Département d'Études Italiennes (UFR Langues et Cultures étrangères) tente de personnaliser l'information auprès des lycéens en adressant un courrier de présentation de la filière :

- 1) aux lycées de Paris et de la région parisienne (notamment Lycée italien Leonardo da Vinci et Lycée international de Saint Germain en Laye),
- 2) aux lycées français en Italie (Rome, Turin, Milan),
- 3) à certains lycées internationaux de Province (Strasbourg, Marseille, Lyon, Sophia Antipolis),

A la suite de ces courriers, certains professeurs d'italien de ces lycées ont contacté la responsable de la formation.

- Sur la question du projet professionnel : les étudiants de la mention droit français-droit italien poursuivent leurs études en Master (MBDE ou autre). L'accompagnement commence dès la première année de licence avec l'organisation de réunions d'information portant sur :

- le Master Etudes Bilingues des Droits de l'Europe spécialité Droit français-Droit italien ;
- le cursus intégré avec l'Université de Bologne ;
- les différents débouchés qu'offre la double formation.

Points forts

-accord et remerciements pour la reconnaissance du travail effectué

Points faibles

- Le suivi des étudiants sera mis en place par l'établissement et pour la mention droit français-droit italien, nous pourrions compter également sur l'ACEFI, Association culturelle des étudiants franco-italiens, créée par les étudiants de la spécialité droit italien.

- Le processus d'évaluation de la formation par les étudiants sera mis en place par l'établissement ;

- Sur la question du manque de professionnels dans la formation: M. Nanni, professeur invité, qui intervient en L2 (Droit des obligations) est professeur mais également avocat en Italie (cabinet à Bologne). Par ailleurs, les étudiants qui font leur

troisième année de licence au sein de l'Université de Bologne (cursus intégré) suivent des cours avec des professeurs qui exercent parallèlement pour la plupart la profession d'avocat. Enfin, il est tout à fait envisageable que les professionnels qui font partie de l'équipe de formation et qui assurent des séminaires dans le Master 1 Etudes Bilingues des Droits de l'Europe, spécialité Droit français-Droit italien, interviennent également en Licence.

- Sur la question de la « faible ouverture à des matières non juridiques dans la formation » : la maquette de licence prévoit des cours d'informatique C2i. Dans le cadre du passage à la LMD 3 le nombre d'heures de la maquette de licence a été réduit et il semble difficile de supprimer des matières juridiques prévues dans la nouvelle maquette et indispensables à l'acquisition des connaissances et compétences attendues d'un étudiant titulaire d'une licence en droit mention droit français-droit italien. Cependant, dans le cadre des bonus au diplôme que l'établissement a généralisés, les étudiants pourront choisir des matières non juridiques.

2/ Observations portant sur la rubrique « RECOMMANDATION POUR L'ETABLISSEMENT »

Cf. remarque infra.

REMARQUE : Les responsables de formation ont apporté, ci-dessus, les observations relatives au rapport d'évaluation de leur formation qui leur semblaient pertinentes.

Deux précisions sont apportées par l'Etablissement :

1/ **L'Observatoire de la Vie Etudiante (OVE)** de l'Université Paris Ouest Nanterre La Défense a été mis en place en juin 2013. En partenariat avec les responsables de formation, il a pour missions de collecter, analyser et diffuser des enquêtes sur la réussite des étudiants dans leur formation et sur leur devenir professionnel. Les équipes de formations bénéficieront, dans le contrat 2014-2018, de ces données demandées par l'AERES. Accessible directement sur le site de l'université (<http://ove.u-paris10.fr/>), l'OVE publiera les enquêtes nationales ou celles de l'établissement.

2/ Dans le contrat 2014-2018, **l'Etablissement s'engage également à définir et à formaliser**, en concertation avec les équipes de formation, **une procédure d'évaluation des formations par les étudiants**, en s'appuyant sur les nombreuses formes d'évaluation qui existent d'ores et déjà dans l'Université Paris Ouest Nanterre La Défense.

Le Président de l'Université Paris Ouest Nanterre La Défense
M. Jean-François Balaudé

